

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

Procès- verbal N° 7

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Madame Catherine BUCHAUDON GOULLAT, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire ;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux ;

Absents : Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

Procurations :

Mme Valérie JULIEN
M. Johan DURQUE
Mme Inès DIAS

procuration à M. Philippe MEREAU.
procuration à Mme Géraldine PLANTARD,
procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

FINANCES

1. Compte de Gestion du receveur année 2022 budget principal et budget annexe
2. Comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe
3. Affectation des résultats 2022 du budget principal
4. Vote des taux 2023 impôts locaux
5. Subventions 2023 aux associations
6. Subvention 2023 au CCAS
7. Vote du budget primitif 2023 du budget principal
8. Modification des crédits alloués aux écoles primaires de la commune
9. Modification des tarifs des accueils périscolaires
10. Modification des tarifs de la restauration scolaire

PERSONNEL

11. Modification du tableau des effectifs

URBANISME

occupent une place importante.

Avec ce budget solide, nous nous donnons les moyens de poursuivre l'épanouissement de notre ville de manière dynamique et réfléchie.

Avec ce budget solide, nous jetons les bases d'importants projets structurants pour notre commune et poursuivons la gestion optimale de nos actifs en prolongeant la durée de vie de nos infrastructures.

Avec ce budget solide, nous posons des jalons importants pour rendre notre gestion municipale encore plus performante et toujours à l'écoute des citoyens.

Je vous propose de poursuivre notre programme d'investissement, de rénover et de réhabiliter nos bâtiments publics, nos écoles, de soutenir les activités périscolaires, les activités sportives.

Je vous propose de poursuivre, également, notre action pour promouvoir la culture, aider les plus démunis, et accompagner le secteur associatif dont le rôle est si nécessaire à la bonne harmonie du Vivre Ensemble au Breuil.

Pour cela, en 2023, nous maintiendrons le budget global, au même niveau que l'année 2022 pour accompagner nos associations locales, que ce soit en matière de subventions ou d'aides indirectes.

Ainsi, sans alourdir les taxes communales et sans recourir à l'emprunt, nous maintiendrons un service public de qualité.

Pour réussir la construction de ce budget, je tiens à remercier et à saluer la contribution de notre directeur général, Monsieur Renaud VIBERT, de notre comptable, Mme Annabelle GERIZIER, ainsi que Monsieur William RADZKI directeur des services techniques, pour son expertise et ses propositions sur le Plan Pluriannuel Investissement et, bien sûr, toute l'équipe municipale qui a prêté main-forte avec rigueur à la construction de ce budget.

Mais, je souhaiterais, si vous le permettez, remercier, tout particulièrement Madame Le Maire, notre chef d'orchestre, qui de concert avec moi, son quatrième violon, avons écrit ensemble cette quatrième symphonie budgétaire, j'espère, que celle-ci sera agréable à vos oreilles ; nous l'avons composée en fonction des ut et contre ut de notre société, et ceci, afin d'apporter la plus grande douceur mélodieuse possible, aux finances de notre belle commune. Merci Chantal ».

FINANCES

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNEE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « GITE »

Bernard Fredon rappelle que le compte de gestion est le pendant du compte administratif et que ces deux comptes doivent concorder parfaitement. Il explique que le compte de gestion est géré par le comptable public de la commune, fonctionnaire du ministère des Finances, et non subordonné au maire. En effet, celui-ci est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire ou son adjoint, et cela, après vérification de leur régularité formelle, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Bernard Fredon présente à travers un diaporama une page synthétique d'un document de 34 pages.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

| | DEPENSES 2022 | RECETTES 2022 | RESULTATS 2022 | RESULTATS ANT. | RESULTAT GLOBAL |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT | 775 178,87 | 1 145 293,18 | 370 114,31 | -868 685,51 | -498 571,20 |
| FONCTIONNEMENT | 2 972 122,47 | 3 566 923,48 | 594 801,01 | 541 287,03 | 1 136 088,04 |
| RESULTATS 2022 | 3 747 301,34 | 4 712 216,66 | 964 915,32 | -327 398,48 | 637 516,84 |
| RAR | 186 570,27 | 36 134,00 | -150 436,27 | | -150 436,27 |
| TOTAL GENERAL | 3 933 871,61 | 4 748 350,66 | 814 479,05 | -327 398,48 | 487 080,57 |

BUDGET GITE

| | DEPENSES 2022 | RECETTES 2022 | RESULTATS 2022 | RESULTATS ANT. | RESULTAT GLOBAL |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-------------------|
| INVESTISSEMENT | 10 901,75 | 223 536,53 | 212 634,78 | 14 243,07 | 226 877,85 |
| FONCTIONNEMENT | 239 345,99 | 221 240,94 | -18 105,05 | -20 937,89 | -39 042,94 |
| RESULTATS 2022 | 250 247,74 | 444 777,47 | 194 529,73 | -6 694,82 | 187 834,91 |

Conseil Municipal du 6 avril 2023

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022, Budget Principal et Budget annexe, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 du Budget Principal et du budget annexe,

2°- Statuant sur l'exécution du budget Principal et du Budget Annexe de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget Principal et du Budget annexe,

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Madame le Maire est sortie de la salle pour le vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

| TAXES | TAUX 2022 | TAUX 2023 |
|------------------|-----------|-----------|
| Foncier bâti | 50.29 % | 50.29 % |
| Foncier non bâti | 57.57 % | 57.57 % |

| | |
|--|---------|
| Taxe d'habitation (Pour mémoire – résidences secondaires) | 17.99 % |
|--|---------|

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Bernard Fredon indique « Nous soutenons les associations, il faut que les associations nous soutiennent, c'est pour cela que lors de nos différentes rencontres avec les responsables associatifs, nous leurs avons demandé d'être vigilants sur les économies d'énergies et sur les fluides lors de l'utilisation des salles et des terrains qui leur sont mis à disposition. Nous sommes sûrs de pouvoir compter sur l'engagement responsable de leurs dirigeants et de leurs présidents. N'oublions pas que nous apportons un soutien financier direct mais aussi indirect, par la gratuité des salles et leurs énergies, par l'apport de nos services techniques, aussi bien, en moyen humain que matériel ».

Les subventions 2023 attribuées par la commune le sont, entre autres, en fonction des résultats financiers et d'activité des associations demandeuses et de l'utilisation de la subvention précédente.

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Ne prennent pas part au vote Valérie JULIEN, Philippe MEREAU, Carole BILLARD

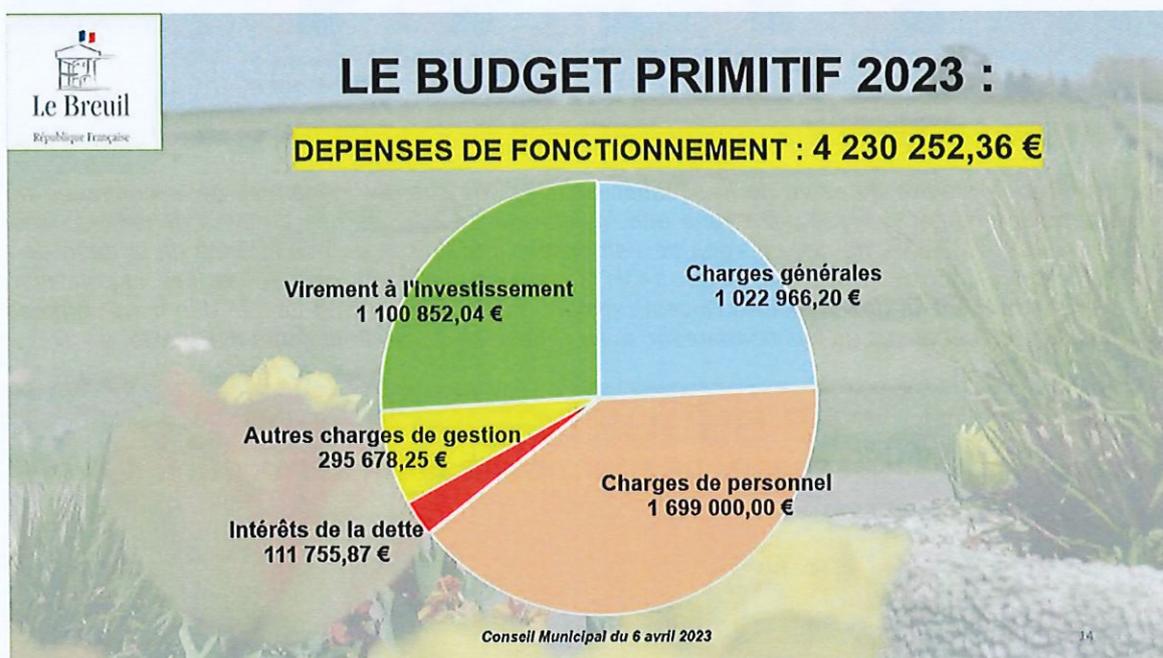
| Nom de l'association | Objet | 2023 |
|-------------------------|-----------------|-------------|
| ACEM | Subvention 2023 | 2 000,00 € |
| Amicale pétanque | Subvention 2023 | 1 000,00 € |
| APE | Subvention 2023 | 280,00 € |
| ATTB | Subvention 2023 | 800,00 € |
| BBC | Subvention 2023 | 4 200,00 € |
| Carna carp71 | Subvention 2023 | 700,00 € |
| Carpe brogeliennne | Subvention 2023 | 100,00 € |
| Clique sapeurs-pompiers | Subvention 2023 | 200,00 € |
| Club couture | Subvention 2023 | 1 000,00 € |
| Coop maternelle | Subvention 2023 | 1 800,00 € |
| Coop élémentaire | Subvention 2023 | 3 300,00 € |
| Cos CUCM | Subvention 2023 | 11 200,00 € |
| Creusot cyclisme | Subvention 2023 | 500,00 € |
| Creusot vélo sport | Subvention 2023 | 500,00 € |
| DDEN | Subvention 2023 | 80,00 € |
| ESAB | Subvention 2023 | 4 600,00 € |
| GPS | Subvention 2023 | 300,00 € |
| Jalmalv | Subvention 2023 | 200,00 € |
| Gaule du breuil | Subvention 2023 | 750,00 € |

□ BUDGET PRINCIPAL

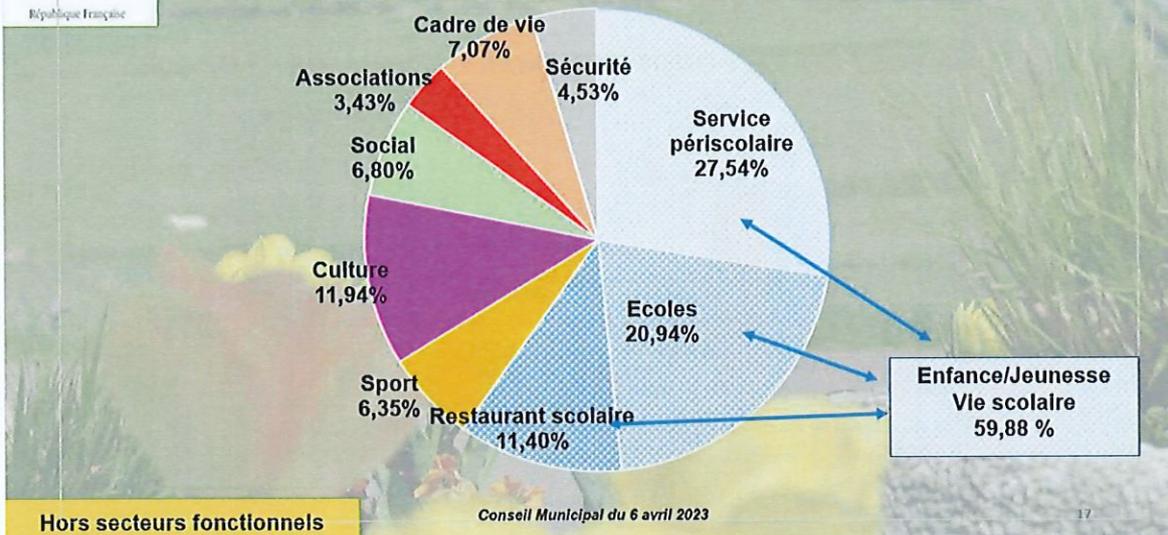
Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Principal de l'année 2023, équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement :

| | |
|---------------------------|----------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 4 230 252.36 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 130 953.17 € |

Bernard Fredon détaille, à l'aide d'un diaporama, le budget primitif.

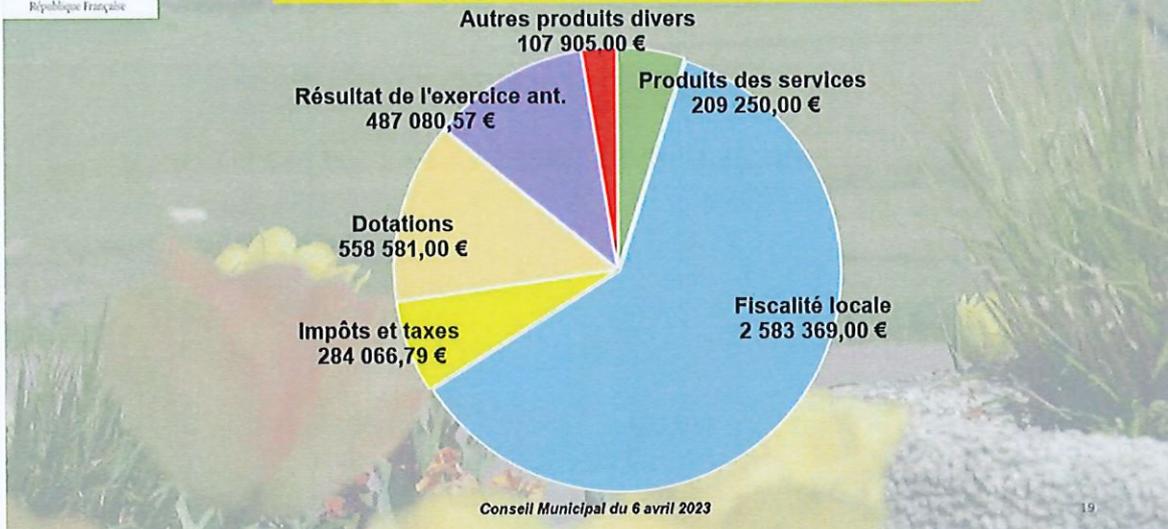


LE BUDGET PRIMITIF 2023 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : REPARTITION



Bernard Fredon explique que les dépenses dans les différents services sont en perpétuel mouvement « chaque année les chiffres se répartissent de façon différente en fonction des activités de notre vie publique communale. »

LE BUDGET PRIMITIF 2023 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 230 252,36€



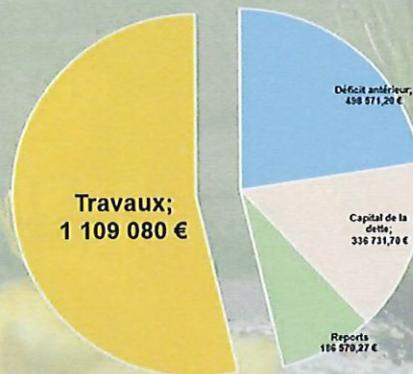
Laurent Echalié souhaite savoir ce que signifie « autres produits divers ».

Madame le Maire lui explique que ce sont des écritures qui apparaissent à la fois en investissement et fonctionnement, ce sont des éléments divers et variés qui ne peuvent pas être classés dans une des catégories de recettes de fonctionnement. « Ce sont, par exemple, des cessions de matériels, nous allons vendre un tracteur et un camion, ou cela peut-être un remboursement d'assurance quand il y a un sinistre, ... ».

LE BUDGET PRIMITIF 2023 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : DETAIL

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Jeux d'enfants/parcours santé | 73 200,00 € |
| Voirie | 25 000,00 € |
| Matériels pour services | 68 140,00 € |
| Travaux et mobilier Ecoles | 48 000,00 € |
| Camion multi benne | 62 000,00 € |
| Eclairage sportif et vidéo protec. | 119 500,00 € |
| Frais d'études | 100 000,00 € |
| Relamping | 46 000,00 € |
| Travaux J. B. Dumay | 112 000,00 € |
| Travaux Salle Montvaltin | 130 000,00 € |
| Travaux Ateliers/Mairie | 80 800,00 € |
| Travaux ex mairie | 30 000,00 € |
| Chauffage Morambeau | 80 000,00 € |
| Accessibilité | 15 000,00 € |
| Aménagt place Fraternité | 43 000,00 € |
| Signalétique | 14 000,00 € |
| Travaux divers | 47 440,00 € |
| Travaux en régie | 15 000,00 € |

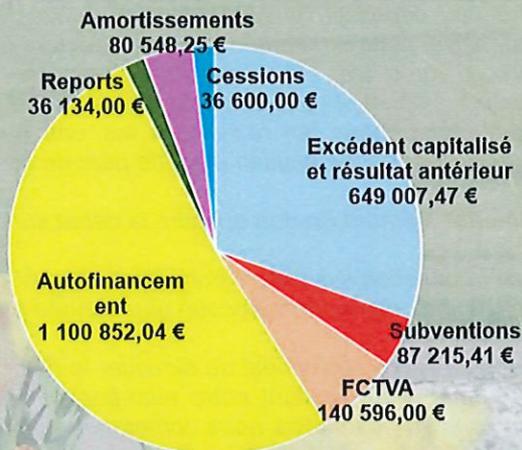


Conseil Municipal du 6 avril 2023

24

LE BUDGET PRIMITIF 2023 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 130 953,17 €



PAS DE RECOURS A L'EMPRUNT

Conseil Municipal du 6 avril 2023

25

Bernard Fredon rappelle « Il n'y a pas de quartier dans ce camembert qui indique un quelconque recours à l'emprunt, puisque comme nous l'avons indiqué lors du DOB, nous n'emprunterons pas cette année ».

élections. Nous poursuivons nos engagements dont le fil conducteur est la qualité du service public et pour cela il faut que nous soyons vigilants sur ce que nous faisons que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Le maître mot, aujourd'hui, est économie, économie d'énergie, avec ce que nous avons déjà fait mais aussi ce que nous allons faire avec les travaux de rénovation tout en respectant notre budget. Nous sommes dans une recherche permanente du meilleur rapport qualité/prix, nous sommes réalistes sur nos capacités et nous restons vigilants avec l'aide des services pour maintenir le meilleur niveau de gestion possible.

On a parlé d'inflation qui touche tout le monde mais également les collectivités, je dirais même encore plus fortement les collectivités, on parle du « panier maire » à comparer avec celui de la ménagère. Celui-ci augmente parce que vient s'ajouter aux différentes augmentations, la hausse de masse salariale, l'augmentation des matières premières, ... Nous avons essayé de faire un budget avec réalisme mais avec résistance en recherchant les financements nécessaires pour toujours assurer un service public de qualité ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

MODIFICATION DES CREDITS ALLOUES AUX ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Chaque année la commune octroie un montant forfaitaire par élève pour l'école maternelle et l'école élémentaire. Ce montant n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années.

En conséquence, au regard du contexte actuel notamment la progression de l'inflation, sur la sollicitation des conseils d'école (enseignants et parents d'élèves) pour ajuster les dotations annuelles, la municipalité propose de revaloriser les montants forfaitaires alloués comme suit :

| | Dotation par élève 2022 | Forfait administratif 2022 | Dotation par élève 2023 | Forfait administratif 2023 |
|-------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Ecole élémentaire | 27,41 € | 250 € | 30.15 € | 275.00 € |
| Ecole maternelle | 26,50 € | 250 € | 29.15 € | 275.00 € |

Fiorina Moreau précise que cette revalorisation permettra aux écoles d'acheter du matériel éducatif supplémentaire aux élèves.

Cela représente une augmentation des crédits scolaires de 10 % qui permettront de financer les projets portés par les enseignants dans le cadre de la vie scolaire, au bénéfice des élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

: MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

L'accueil périscolaire, avant et après l'ouverture de l'école est un service essentiel sinon indispensable pour de nombreux parents. C'est pourquoi il importe de favoriser l'accès de ce service à l'ensemble des familles brogéliennes par une tarification au prix le plus juste.

Ainsi, il est proposé de modifier les tarifs pour les adapter au coût du service rendu, tout en augmentant le nombre de tranches de quotient familial pour une meilleure justice sociale.

*Fiorina Moreau indique « Nous avons souhaité remettre l'ensemble des activités en direction de l'enfance-jeunesse au quotient familial puisque le reste des activités l'était déjà et ce qui permet d'apporter une équité et une meilleure justice sociale et donner l'accès à tous nos services aux familles les plus défavorisées ».**

| | |
|---|--------|
| DROIT DE PLACE : Repas fourni par la famille pour raison de santé et sur avis médical | 1,40 € |
| REPAS ADULTE | 6,50 € |

Géraldine Plantard pose la question suivante : « Pourquoi changer le tarif maintenant ? »

Fiorina Moreau répond « C'était le seul service qui n'était pas au quotient familial. Aujourd'hui il nous a semblé important, au vu du contexte social compliqué de pouvoir faire un effort auprès des familles les plus en difficultés. Sachant que le restaurant scolaire est un équipement de plus en plus fréquenté, nous sommes à une moyenne de 180 repas par jour avec 2 services pour les élèves élémentaires et 1 pour les élèves maternelles. C'est un service qui est indispensable pour les familles, aujourd'hui. Le nombre de tranches permet à la tranche médiane d'être au prix actuel, 3.30€. Le fait de mettre la tarification au quotient familial permet à la commune d'obtenir de meilleures recettes. »

Géraldine Plantard ajoute « Dans le contexte actuel c'est dur pour toutes les familles, même si certaines gagnent un peu plus d'argent que d'autres car les deux parents travaillent. Il y a aussi des familles qui mettent leur enfant à la cantine alors que les parents ne travaillent pas. Est-ce que l'on ne va pas favoriser la sur-fréquentation du restaurant scolaire ? Je trouvais que c'était bien comme c'était. L'inflation est pour tout le monde et pas pour les plus pauvres qui bénéficient déjà d'aides et d'allocation ».

Fiorina Moreau répond « Aujourd'hui, la majorité des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire, les deux parents travaillent. C'est une volonté de notre part de mettre en place une équité sociale ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2023

Il appartient à l'Assemblée délibérante, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les modifications des mouvements de personnel peuvent être induites par les adaptations du service public aux besoins et à l'organisation mise en place, mais aussi par les mutations, les départs en retraite, ou encore par les avancements de grade prévus au cours de l'année 2023.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit pour les filières ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE

| Grade | Catégorie | Postes Budgétaires | Postes Pourvus | Suppression | Création | Total inscrit au TE* | Dont Temps Non Complet | Dont Temps Partiel |
|---|-----------|--------------------|----------------|-------------|----------|----------------------|------------------------|--------------------|
| Emploi fonctionnel Attaché principal | A | 1 | 1 | | | 1 | | |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | B | 1 | 1 | | | 1 | | |

Cette perspective fait craindre des conditions moins favorables pour les élèves de cet établissement qui accueille notamment de jeunes brogéliens.

Aussi les élus se joignent aux enseignants pour considérer que cette situation est préjudiciable en premier lieu aux élèves en difficultés, mais également à l'ensemble des élèves qui ne bénéficieront pas de toutes les conditions propices à leurs réussites. C'est compromettre les efforts d'inclusion voulu par le gouvernement.

Or dans le contexte actuel, il est difficilement envisageable de compromettre la réussite scolaire pour des prétextes purement arithmétiques.

Par ailleurs les élus du Breuil soutiennent le principe que la question des effectifs par classe conditionne la prise en charge des difficultés des élèves et l'inclusion actuellement prônée.

C'est pourquoi ils demandent que des moyens supplémentaires soient alloués pour sortir d'une logique strictement comptable et garantir à chaque élève son épanouissement et les conditions d'une scolarité réussie.

Il est proposé que cette motion soit adressée conjointement au DASEN, au principal du collège et à l'équipe enseignante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Laurent Echalié pose la question : « Est-ce que la foulée Brogélienne sera reportée prochainement ? »

Madame le Maire répond : « Je voudrais préciser que la décision que j'ai prise, vendredi, conjointement avec l'OMS, a été dictée par le principe de précaution au vu de la météo. A ce jour nous n'avons pas de date de prévue. C'est l'OMS, avec ses associations membres, qui est en charge de l'organisation. La Foulée se déroule un samedi à proximité de la salle du Morambeau car beaucoup de bénévoles travaillent en semaine et ne sont disponibles que les week-ends. Il n'est pas facile de mobiliser tous les intervenants et notamment la Croix-Rouge pour assurer des soins en cas de besoin. Cela ne veut pas dire que cela ne sera pas reprogrammé mais il faut que la salle du Morambeau soit libre car elle est indispensable à une bonne organisation sur place. Elle est extrêmement prise sur la fin de l'année scolaire. Nous sommes donc en train de regarder, mais à ce jour nous n'avons pas encore trouvé de date pour cette manifestations qui était, bien-sûr, très attendue des familles ».

Après lecture du rapport des décisions prises depuis le dernier conseil, la séance est levée à 19 h 51.

Philippe MEREAU
Secrétaire de séance



Chantal CORDELIER
Maire

